



## COMMUNIQUÉ

### Ouverture d'une enquête judiciaire après l'explosion survenue à Goma, dans la province du Nord-Kivu

**Kinshasa, le 13 mars 2026** – Le Gouvernement de la République démocratique du Congo annonce l'ouverture d'une enquête judiciaire à la suite de la mort de Madame Karine Buisset, ressortissante française et membre du personnel de l'UNICEF, ainsi que de deux autres personnes - un élément du M23 et un agent de sécurité privée - selon les premières informations communiquées par des sources humanitaires et onusiennes.

Les faits se sont produits à l'aube du 11 mars 2026 dans la ville de Goma, dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Selon les informations préliminaires disponibles, les lieux de l'incident ont été immédiatement investis par des éléments des Forces de défense rwandaises (Rwandan Defence Forces - RDF) et du mouvement armé M23.

Ces événements interviennent dans le contexte du conflit armé non international et d'un conflit international qui affectent l'Est de la RDC, impliquant des groupes armés non étatiques ainsi que les forces armées rwandaises et leurs supplétifs du M23 opérant sur le territoire Congolais.

Le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a enjoint à l'Auditeur général près les Forces armées de la République démocratique du Congo d'ouvrir, sans délai, une enquête afin d'établir les circonstances de ces faits, de déterminer les responsabilités éventuelles et d'engager, le cas échéant, les poursuites prévues par la Loi.

Le Gouvernement appelle à une coopération internationale pleine et entière, notamment avec les autorités françaises, les Nations Unies et les organisations internationales compétentes, afin de garantir une investigation complète, impartiale et transparente.

La République démocratique du Congo réaffirme sa détermination à lutter contre l'impunité et à veiller à ce que toute violation grave du droit commise dans le cadre du conflit armé fasse l'objet d'une réponse judiciaire appropriée. **FIN.**